



Solidaires Finances Publiques

VAL - DE - MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95

solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire du comité technique local du 16 février 2015

Monsieur le Président du CTL,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre du compte rendu de gestion 2014, de la présentation du budget 2015, de l'expérimentation sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et enfin des ponts naturels financés « par des autorisations d'absence que l'on reprendra aux agents pendant l'été 2015 ».

Ah non, pardon... Nous nous égarons...

Sans doute est-ce à cause du contentieux qui vous oppose toujours à l'ensemble des agents du département à propos de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui « **le vol du 10 mai 2013** » et pour lequel nous avons engagé une procédure au Tribunal administratif qui est toujours en cours...

Donc nous verrons lors de cette séance comment vous souhaitez prendre en compte « leur avis » sur cette question sachant qu'**un règlement amiable est toujours possible** en leur redonnant cette journée.

Pour le reste, les deux premiers sujets à l'ordre du jour expriment à eux seuls l'opacité grandissante qui pèse sur la gestion de notre administration et démontrent la volonté de la direction générale d'instaurer un simulacre de dialogue social sur tout le territoire.

En effet, que penser de la présentation des budgets 2014 (son compte rendu) et 2015 (la programmation) lorsqu'un pan entier - et pas des moindres ! - des informations disparaît puisque désormais : « le pilotage et le suivi de la masse salariale et des emplois sont assurés par l'administration centrale sur un BOP unique » .

**Doit-on rappeler ici qu'il s'agit D'ARGENT PUBLIC
qui échappe au contrôle des représentants du personnel !!!**

Voilà un bien curieux exemple de « transparence », alors que la cour des comptes dénonce régulièrement les dérapages de la masse salariale dans notre ministère, qui pourtant subit en permanence des suppressions d'emplois !

Dans ce contexte, parler d'opacité n'est pas exagéré lorsque l'on constate, par exemple, que vous n'avez toujours pas apporté d'explications sur l'explosion de la masse salariale pour l'exécution 2013 - Cinq millions neuf cent mille euros pour mémoire - autrement que « par le jeu du turn-over important de ces agents dans le département ».

Comment croire à une telle explication alors que l'année 2013 avait vu le département perdre de nombreux emplois... Et quoiqu'il en soit il restait toujours quelque chose comme 2 millions d'euros qui ne trouvent pas d'explication à ce jour et pour lesquels **nous exigeons qu'une explication complète et chiffrée nous soit communiquée** dans cette séance ou la prochaine. A défaut, nous serons obligés de poser la question à la cour des comptes !

Pour ce qui est de la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, nous avons encore en mémoire cette séance mémorable d'un précédent comité technique ou en ouverture, nous « vous avons révélé » être au courant de cette expérimentation, **alors même que vous affirmiez n'être volontaire pour rien...**

Bref au final, les représentants du personnel se sont retrouvés face à cette situation ubuesque alors que **l'information circulait depuis longtemps** via l'association des Maires de France et que, de l'aveu même de l'administration centrale, « le département du Val-de-Marne est volontaire pour trop de choses ».

Mais « ce n'est pas fini », car vous pourriez arguer que ces deux exemples ne suffisent pas à démontrer que **l'opacité devient peu à peu une règle** dans la gestion de la DDFiP du Val-de-Marne. Alors arrêtons nous un instant sur la sélection des futurs équipiers de l'échelon départemental de renfort et de la constitution de son vivier.

De nombreux agents ont postulé, écrit des courriers de motivation, joint des CV (quoi le statut ? Quel statut ?) et attendu la réponse du service R.H. Dans le cas d'un refus celle-ci fut fort simple : pourquoi ? « Parce que »... Cette pratique nouvelle est une vraie régression pour les agents car, **là où s'exerçaient des règles statutaires, intervient la plus élémentaire subjectivité. Nous exigeons également qu'une réelle information sur ce sujet soit débattue lors d'un prochain C.T.L**

Et que dire « des projets de CAPL d'affections locales qui deviendront définitives **AVANT** la tenue de la réunion » (VE-RI-DI-QUE !!!), ou de la sélection des agents sur liste d'aptitude qui semble être déjà jouée avant même le début des débats, etc.

Alors oui M. le président de ce CTL pour toutes ces choses, comme tant d'autres encore, parler d'opacité n'est pas exagéré.